

APPEL À PROJET
CONCOURS D'ÉCRITURE « POUR MÉMOIRES » 2024/2025
MÉMORIAL DU CAMP DE RIVESALTES

Rivesaltes, mon enfance
Ici ou ailleurs, une vie un camp

Le Mémorial du Camp de Rivesaltes accorde une large place à la littérature dans sa programmation et sa politique de médiation. Pour cette nouvelle année scolaire 2024/2025, une nouvelle édition du concours d'écriture « Pour Mémoires » est lancée. Le concours s'adresse aux élèves du second degré, en partenariat avec les rectorats des académies de Montpellier et de Toulouse.

<p>Art. 1 PARTICIPANTS</p>	<p>Le concours s'adresse aux élèves des collèges, des lycées généraux, technologiques, professionnels des académies de Toulouse et de Montpellier, et aux établissements de l'éducation informelle.</p>
<p>Art. 2 THÈME</p>	<p><i>Rivesaltes, mon enfance</i> <i>Ici ou ailleurs, une vie dans un camp</i></p>
<p>Art. 3 OBJECTIF</p>	<p>L'objectif général est de proposer aux jeunes élèves du département des Pyrénées-Orientales et de la région Occitanie d'exprimer leur engagement citoyen, civique et artistique en lien avec les questions de mémoire. <u>Les objectifs spécifiques pédagogiques sont :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - découvrir un lieu patrimonial et comprendre les traces du passé qu'il révèle - apprendre l'histoire, individuelle ou collective, au travers d'objets, de lectures, de témoignages - raconter, imaginer des histoires d'enfants, de familles ayant traversé les camps - tisser passé et présent pour construire un avenir citoyen - développer des compétences linguistiques (maîtrise du verbe, ouverture lexicale, enrichissement des techniques de rédaction et de narration) - mettre en mots des émotions, des ressentis - renforcer la confiance en soi par une valorisation de talents littéraires
<p>Art 4 INTENTIONS</p>	<p>Les récits de la vie quotidienne pourront s'inspirer d'événements réels ou fictifs. Si vous choisissez une inspiration historique, il sera nécessaire de vous documenter avec précision et rigueur. De grands thèmes tels que les guerres (Guerre d'Espagne, Seconde guerre Mondiale, Guerre d'Algérie, Ukraine...), la colonisation, migration, la shoah, l'exil sont une entrée possible mais la liste n'est pas exhaustive. Il sera possible de traiter librement un ou plusieurs de ces axes et toutes les articulations qu'ils offrent.</p> <p>Les productions pourront évoquer votre propre histoire, celle de votre famille, de votre région, de votre pays, mais aussi d'autres, plus lointaines, mais qui vous touchent. L'histoire pourra se passer au camp de Rivesaltes, ou ailleurs. Personnages et lieux ne sont donc pas imposés.</p> <p>Au niveau de la forme, Ces productions devront mettre en valeur un projet pluridisciplinaire (histoire géographie, éducation civique, lettres, arts sous toutes ses formes.)</p>
<p>Art. 5 PRODUCTIONS GENRE</p>	<p>Le genre proposé sera sous 3 genres avec et décliné pour les collèges et les lycées :</p> <p>Narratif : Récits, nouvelles, correspondances Poétique : Poèmes ou fables Artistique : 2 catégories :</p> <p style="padding-left: 20px;">Catégorie 1 : Bande dessinée, romans graphiques Catégorie 2 : vidéos, podcast, maquettes...</p> <p>Les productions pourront être soit individuelles, soit collectives et appartenir à l'un de ces 3 genres uniquement.</p>

	<p>Chaque classe devra envoyer un maximum de 3 productions par genre. Dans le cas où une classe aurait plus de productions, il vous sera demandé d'effectuer un vote dans la classe par les élèves et nous transmettre les 3 productions ayant remporté le plus de voix. Attention pour le genre artistique, 3 productions pour les 2 catégories confondues.</p>
<p>Art. 6 PRODUCTIONS PRESENTATION REGLEMENT</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les productions devront être obligatoirement accompagnées d'une brève note d'intention précisant les raisons du sujet (à différencier par la consigne donnée par l'enseignant et doit donc être rédigée par les élèves), du genre (narratif, poétique ou artistique), et du mode d'écriture (individuel / collectif) choisis. Les productions valoriseront un point de vue personnel et devront être créatives. Les élèves auront toute liberté de s'appuyer sur certaines des ressources proposées par le Mémorial du Camp de Rivesaltes (cf. article 7). - Elles comporteront impérativement : <ul style="list-style-type: none"> - Un titre, différent du thème - N'excéderont pas <ul style="list-style-type: none"> - 5000 signes, espaces compris pour les productions narratives ou poétiques - 10 planches pour la BD et le roman graphique. - 8 mn pour tous les formats audio, théâtre, danse ou toutes formes artistiques enregistrées et <u>devront être accompagnés d'un support écrit</u>. Vérifier également que les noms ne figurent pas dans le support audio vidéo. - Les productions devront obligatoirement être envoyées au format texte (Word, Open office), police Arial 11. Le format PDF ne sera pas accepté à l'exception des BD, romans graphiques et illustrations. <p style="text-align: center;">Un gabarit pour les productions vous est proposé en pièce jointe</p> - Les productions et les notes d'intention envoyées seront anonymisées par l'équipe du Mémorial. Les établissements, classes, noms et prénoms des élèves ne devront pas figurer dans les productions elles-mêmes mais uniquement dans le nom des fichiers (nom et prénoms). - Le professeur certifiera que le texte est original, inédit et il en autorisera la libre reproduction et diffusion. - Nous attirons votre attention sur une présence grandissante de l'IA dans notre quotidien et nous invitons les enseignants à vérifier que le travail d'écriture des élèves est bien issu d'une production personnelle. <p style="text-align: center;">Toutes productions ne respectant pas ce règlement se verra écartée du concours.</p>
<p>Art. 7 ENVOI</p>	<p>Adresse d'envoi : pole.pedagogique@memorialcamp rivesaltes.fr Un accusé de réception sera envoyé à réception sous 48h.</p>
<p>Art. 8 ACCOMPAGNEMENT & RESSOURCES</p>	<p>Le Mémorial du Camp de Rivesaltes mettra à disposition des enseignant.e.s intéressé.e.s des ressources destinées à accompagner l'acte d'écrire et/ou illustrer, alimenter l'imaginaire des élèves, partager des connaissances et faire naître des pistes de réflexion variées sur le thème proposé, une fois l'inscription confirmée avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les ressources issues des fonds du Mémorial (témoignages des interné.e.s passé.e.s par le camp, engagé.e.s dans les Œuvres de Secours à Rivesaltes, archives, photographies, capsule vidéo, etc...); - Des contenus théoriques et bibliographiques sur les différents axes de la thématique proposée ; - Des capsules vidéo réalisées par des écrivains, dessinateurs et des scientifiques présentant différentes interventions à partir de leur domaine de référence sur ce thème. <p>Les enseignant.e.s qui souhaitent travailler avec leurs classes sur ce projet pourront, sous réserve de disponibilité et en en faisant la demande à l'avance, organiser une visite du Mémorial avec un atelier spécifique mené par l'équipe de médiation sur la thématique proposée</p> <p>Enfin, les enseignant.e.s pourront assister gratuitement à différentes actions de la programmation 2024/2025 en rapport avec la thématique proposée, utiliser et adapter les contenus des capsules vidéo en fonction du niveau de leurs élèves et de la nature de leur projet, et les consulter via un lien qui leur sera communiqué au moment de leur inscription.</p>
<p>Art. 9 JURY COMPOSITION</p>	<p>Il sera composé de personnalités du monde littéraire (auteur, éditeur, libraire...), de scientifiques, de représentant.e.s du Conseil Départemental des Pyrénées Orientales et de la Région Occitanie, de représentant.e.s de l'Académie de Montpellier et de Toulouse, d'Occitanie Livre et Lecture, des acteur.e.s de la chaîne du livre, d'un groupe de jeunes lycéen.ne.s ambassadeurs/ambassadrices du Mémorial et des enseignant.e.s missionné.e.s au Service Éducatif du Mémorial. Chaque jury sera composé d'un.e Président.e.</p>

<p>Art. 10 JURY SELECTION</p>	<p>Le jury se répartira les productions réalisées suivant trois les 3 genres : narratif, poétique et artistique. 3 productions seront sélectionnées dans chacune des catégories suivant les critères :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pertinence avec le sujet - Qualité littéraire et artistique - Originalité de la production - Émotions qu'elle suscite - Références implicites et/ou explicites aux événements historiques et fidélité aux sources <p>Ces 12 productions seront amenées en finale pour n'en élire qu'une seule par catégorie.</p>
<p>Art. 11 REMISE DES PRIX</p>	<p>Une cérémonie officielle en présence de personnalités du monde littéraire et institutionnel sera organisée pour mettre à l'honneur les lauréat.e.s. Les finalistes du concours y seront conviés.</p> <p>Au cours de cette journée seront proposés différents temps : visite du Mémorial, rencontre avec les président.e.s et auteur.e.s du jury ainsi qu'une proposition artistique.</p> <p>Cette année un prix sera attribué pour les collèges et les lycées par genre (Narratif, Poétique et Artistique).</p> <p>Les frais de transport pour participer à la remise des prix qui se déroulera au Mémorial seront à la charge de l'établissement.</p> <p>Les textes des lauréat.e.s et des participant.e.s finalistes feront l'objet d'une publication dans le <i>Florilège international des écrivains en herbe de langue française</i> de l'académie de Montpellier, d'une publication interne et sur le site du Mémorial.</p>
<p>Art. 12 CALENDRIER</p>	<p>Inscription : du vendredi 4 octobre 2024 au 2 décembre 2024 en ligne en cliquant sur ce lien : https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdZyPqT2ItcLDm4krTf26X_LDkgXL4UhmJVWJpAySmNe0dsjA/viewform?usp=sf_link</p> <p>Une confirmation d'inscription vous sera envoyée par mail. Pour toutes questions n'hésitez pas à écrire à : pole.pedagogique@memorialcamp rivesaltes.fr</p> <p>Remise des textes au Mémorial du Camp de Rivesaltes : avant le vendredi 21 mars 2025 Réunion du jury : le mercredi 30 avril 2025 Remise des prix : le mercredi 28 mai 2025</p>
<p>Art. 13 FORMATION</p>	<p>Un stage de formation spécifiquement dédié à l'accompagnement du Concours d'écriture <i>Pour Mémoires</i> se déroulera au Mémorial du Camp de Rivesaltes (DATE A DEFINIR en JANVIER 25), sur cette même thématique.</p> <p>Les enseignants participant à cette formation, s'engageront à participer avec leurs élèves au concours.</p>

<p>Art. 14 COMMUNICATION</p>	<p>Les lauréat.e.s (ou les représentant.e.s légaux des candidat.e.s mineur.e.s) acceptent d'être photographié.e.s et autorisent l'utilisation de leur image dans toutes manifestations promotionnelles et de communication liées au concours. Elles/Ils s'engagent en outre à participer dans la mesure du possible à toute manifestation utile à la promotion du concours. Elles/Ils ne pourront prétendre à aucune rémunération ou indemnité de ce fait.</p> <p>Les candidat.e.s (ou les représentant.e.s légaux des candidat.e.s mineur.e.s) autorisent la reproduction, la représentation et la communication au public, dans tous les supports des organisateurs (magazines, sites Internet et opérations de communication et événementielles...) de l'œuvre présentée dans le cadre du concours.</p> <p>Le Mémorial du Camp de Rivesaltes garantit que l'image (photos, vidéo et autres supports) des lauréats ne sera utilisée pour aucune opération à but commercial.</p> <p>Toute communication relative au concours d'écriture doit être obligatoirement accompagnée du logo spécifique « <i>Pour Mémoires</i> » et du logo du Mémorial du Camp de Rivesaltes.</p>
<p>Art. 15 INTERPRETATION DU REGLEMENT</p>	<p>Toute contestation ou réclamation relative à ce concours devra être formulée par écrit et ne pourra être prise en considération au-delà du délai d'un mois à compter de la date de clôture du concours.</p> <p>Toute interprétation litigieuse du présent règlement, ainsi que tous les cas non prévus seront tranchés souverainement par le Mémorial du Camp de Rivesaltes. Aucun recours ne sera admis. Le seul fait de déposer une candidature implique l'acceptation intégrale et sans réserve du présent règlement.</p> <p>Le règlement sera disponible dans sa totalité sur le site Internet : www.memorialcamp rivesaltes.eu.</p> <p>Le Mémorial du Camp de Rivesaltes prendra toutes les mesures nécessaires au respect du présent règlement.</p>

